

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LA MISE EN  
PLACE D'UN FONDS DE GARANTIE DANS LA FILIERE COTON**  

---

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE**

*Abidjan le 28 juillet 2010*

- Monsieur le Représentant de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur le Représentant de la CNUCED ;
- Monsieur le Représentant de l'Union Européenne ;
- Mesdames et Messieurs les représentants du secteur financier ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement ;
- Monsieur le Directeur Exécutif de l'ARECA ;
- Monsieur le Directeur Exécutif du FIRCA ;
- Monsieur le Président de l'INTERCOTON ;
- Monsieur le Président de l'APROCOT-CI ;
- Monsieur le Président de l'AFFICOT-CI ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des structures prestataires de service ;
- Mesdames et Messieurs les opérateurs de la filière coton;
- Honorables invités.

Je voudrais vous exprimer ma grande joie d'être avec vous à cet atelier qui traite particulièrement de l'opportunité de la mise place d'un fonds de garantie dans la filière coton mais aussi et surtout de façon plus globale de la problématique du financement de cette filière.

Ce sentiment se justifie, Mesdames et Messieurs par l'importance de cette filière pour l'équilibre socio-économique de la Côte d'Ivoire.

En effet, en introduisant la culture du coton dans la partie Nord et Centre de notre pays, l'objectif principal était d'en faire la locomotive pour le développement agricole de ces régions et de réduire la dépendance économique de la Côte d'Ivoire du binôme café-cacao. Cette action s'inscrivait également dans un vaste programme de diversification des produits agricoles d'exportations, avec la création des sociétés d'Etat chargées du développement de ces cultures. Ainsi fut créée la CIDT pour la culture du coton, dont les interventions au profit du planteur étaient entièrement financées par l'Etat.

Cette politique combinée au travail acharné des opérateurs de cette filière a permis d'atteindre des résultats remarquables et a hissé le coton au troisième rang des produits agricoles d'exportation derrière le café et le cacao. Les acquis de cette sont notamment :

- i. un dispositif efficace de recherche agronomique, de production et de distribution de semences;
- ii. un dispositif d'encadrement rapproché prenant en compte les besoins individuels des producteurs ;
- iii. un système de crédits intrants octroyés par les égreneurs aux paysans pour la production du coton et des vivriers (riz et maïs notamment) ;
- iv. un mécanisme de remboursement axé sur le prélèvement de la valeur des crédits intrants sur les paiements effectués aux producteurs ;
- v. une stratégie de paiement décadaire de la valeur du coton graine due aux producteurs, adossée à un accès des sociétés cotonnières aux crédits bancaires pour financer leur campagne.

cette initiative, à l'Union Européenne, à la Banque Mondiale, à tous nos partenaires au

Cette politique sera poursuivie jusqu'à la récession économique qui devait pousser l'Etat à la privatisation partielle de la CIDT en se désengageant progressivement des secteurs

développement pour le soutien technique et financier qu'ils ne cessent de nous apporter. Je voudrais continuer de solliciter votre assistance dans la mise en œuvre complète de la stratégie de relance de la filière coton.

**Messieurs et Mesdames les Experts,**

Chers amis Responsables des structures et opérateurs de la filière coton, je voudrais enfin vous exprimer mes encouragements et vous dire que le Gouvernement attend beaucoup de vos travaux.

Je souhaite plein succès à vos discussions.

Sur ce, je déclare ouvert l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie dans la filière coton.

**Je vous remercie.**